



## MINISTÈRE DE LA JUSTICE

**COUR D'APPEL DE FORT-DE-FRANCE**

Fort-de-France, le 15/03/20

**LE PREMIER PRESIDENT  
LE PROCUREUR GENERAL**

### **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Nous tenons à porter à votre connaissance que pour raisons sanitaires, les bâtiments judiciaires (cour d'appel, tribunal judiciaire, conseil de prud'hommes, tribunal mixte de commerce, maison de justice...) sont à compter du 16 mars 2020 fermés au public jusqu'à nouvel ordre.

L'accueil physique y sera strictement limité.

Seules sont maintenues les urgences, les affaires ne rentrant pas dans cette catégorie étant renvoyées. Tel est le cas notamment pour les dossiers qui devaient être évoqués à l'occasion de la session de la cour d'assises qui devait débiter ce lundi 16 mars.

Pour autant le service public de la justice est maintenu avec des modalités particulières dictées par les circonstances. Celles-ci vous seront précisées soit par votre avocat, soit auprès de la cour d'appel qui reste joignable en composant le numéro 05 96 48 71 01, soit auprès du tribunal judiciaire au numéro 05 96 48 41 41.

En outre, des informations seront disponibles et régulièrement actualisées sur le site internet de la cour d'appel : <https://www.cours-appel.justice.fr/fort-de-france>